AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JLF 22-12-70 124590

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Chalons-sur-Marne

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN N° 123 de DECEMBRE 1970 — 16 décembre / N° 32

Le Brenner ou Rougeot parasitaire

Le Brenner qui, depuis quelques temps, ne faisait plus beaucoup parler de lui dans le vignoble champenois, semble ces dernières années manifester un regain d'activité.

Pendant de nombreuses années cette maladie a été connue dans notre région sous des noms tels que "rouget" (dénomination qui recouvrait diverses affections allant du rougeot parasitaire au rougeot physiologique en passant par l'enroulement et diverses carences), ou bien encore "maladie pectique" (celle-ci ayant d'ailleurs été lontemps considérée comme imputable aux seuls accidents climatiques) voire même, en des temps plus anciens "érullage". Ailleurs elle était connue sous des noms divers mais rappelant tous la notion soit de brûlure, soit de rougissement : Brande en Auvergne, Rougy dans le Roannais, Rouge ou Rougi ou Rougin en Beaujolais, Brulon en Suisse romande, Brand en Allemagne.

Ces dénominations très diverses s'expliquent par la méconnaissance jusqu'à une époque relativement récente de l'origine parasitaire des phénomènes observés dans les différents vignobles si bien qu'on n'avait pu établir aucune relation entre les attaques constatées à la fois en des lieux et sur des cépages très différents, ne serait-ce - pour ces derniers - que par leur couleur.

Ce qui est certain c'est que le champignon, puisque nous savons maintenant de manière incontestable que la maladie a pour cause un cryptogame, ne se développe que dans les vignobles situés près des limites de l'aire de culture de la vigne, que cette limite soit due à une situation trop septentrionale où liée à une question d'altitude.

Ce fait explique que nos voisins suisses aient été les premiers à se pencher très attentivement sur le problème et que parallèlement la recherche viticole française qui a ses racines profondes dans le midi méditerranéen, pour être plus précis à Montpellier, sans ignorer le problème du rougeot ne l'ait cependant pas placé au premier rang de ses préoccupations. En définitive c'est la Champagne par le canal d'abord de l'A.V.C., puis par les Services Techniques du C.I.V.C. qui en sont l'héritier moral, qui a toujours été en France à la tête des recherches visant à réduire à merci le rougeot.

Ceci dit, voyons quel est le responsable de la maladie. Il s'agit d'un champignon décrit en 1903 par un chercheur suisse Müller-Thurgau sous le nom de Pseudopeziza tracheiphila. Ce champignon passe l'hiver dans les feuilles mortes tombées à terre. Au printemps se forment sur ces feuilles un grand nombre d'apothécies, sortes de petites verrues qui renferment les éléments de propagation du cryptogame : les asques, contenant chacune 8 ascospores.

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

A la faveur d'une pluie, ces apothécies gonflent, puis éclatent. Les spores sont alors projetées dans l'air. Tombées sur une feuille, elles y germent et pénètrent en un point quelconque. Les attaques se localisent le plus souvent sur les feuilles de base des rameaux (nous en verrons plus loin la raison). On voit d'abord apparaître une "tache d'huile" assez comparable à celle du mildiou, à cette différence près qu'elle ne porte pas d'inflorescences à la face inférieure de la feuille. Ces taches qui deviennent rapidement rougeâtres ou jaune clair selon les cépages, sont bordées par une ligne de teinte plus accentuée. C'est là un des symptômes qui permettent d'identifier aisément la maladie. La tache se dessèche assez rapidement.

Généralement, l'attaque a lieu à une époque où la vigne n'a que quelques feuilles - le plus souvent trois ou quatre - étalées. On attribue la rareté des attaques dans les pays à climats plus cléments au fait que les ascospores murissent à une période où la vigne n'est pas encore en végétation. La règle du stade 3-4 feuilles étalées dans nos régions au moment de la projection des spores n'est cependant pas absolue. En 1970 par exemple la contamination a eu lieu grâce aux pluies du 6 au 10 juin et les taches ont fait leur apparition le 8 juillet. Cette contamination tardive explique la présence du champignon sur des feuilles habituellement indemnes et même, ce qui est exceptionnel, sur des grappes qui ont ainsi été partiellement détruites.

Comment se protéger contre cet ennemi ?

Déjà en 1946 M. MAURO indiquait la méthode suivante :

1er traitement avec la bouillie bordelaise au stade							3 feuilles
2ème	"	"	"	"	"	"	6 feuilles
3ème	"	"	"	"	"	"	9 feuilles

Par la suite les traitements visant le mildiou assurent la protection contre le rougeot.

S'il est actuellement hors de question d'utiliser la bouillie bordelaise, du moins la cadence indiquée reste bonne.

Quels sont les produits à mettre en oeuvre ? Dans les essais poursuivis par le C.I.V.C. depuis de nombreuses années, on utilise comme produit de référence l'association Zinèbe-cuivre. D'autres produits uniquement organiques mis en comparaison ont fait leurs preuves; parmi eux citons notamment le captafol, le mancozèbe et le propinèbe.

Cette année nous avons réalisé un essai d'une manière involontaire d'ailleurs, puisqu'il avait été mis en place contre le Mildiou.

Le mancopper, le captafol et l'association zinèbe-cuivre qui nous servait de référence semblent doués sensiblement de la même activité. Par contre, force nous est de signaler l'insuffisance de la protection apportée par le dichlofluanide.

En tout état de cause, et quel que soit le produit employé, il faudra en général intervenir tôt en saison et les viticulteurs ont trop tendance à hésiter à effectuer des traitements sur les vignes à 2 ou 3 feuilles dans les secteurs très contaminés.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
R. PARIS

l'Inspecteur de la Circonscription
Phytosanitaire "CHAMPAGNE"